

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION - MUNICIPALITÉS**

PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES

DATE DU SINISTRE : 2016-05-16

Expédier au plus tard trois mois suivant la date de publication à la Gazette officielle du Québec, de la décision du ministre de mettre en œuvre un program

**1 DESCRIPTION DU SINISTRE**
Date du sinistre : 2016-05-16Lieu du sinistre : GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Description sommaire des conséquences du sinistre sur votre territoire :

Glissement de la chaussée à la hauteur du 1325, chemin de la Rivière-Rouge

Joindre une annexe si nécessaire

**2 IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ**
Nom de la municipalité: GRENVILLE-SUR-LA-ROUGEAdresse : 88, RUE DES ÉRABLES

Case postale : \_\_\_\_\_

Ville, Code postal : J7E 5A8Courriel : jfbertrand@gslr.caNo téléphone: 819 242-8762 #3128No télécopieur: 819 242-9341
**3 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE**
Nom BERTRANDPrénom : JEAN-FRANÇOISFonction : DIRECTEUR GENERAL
**4 ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ**

Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_

No de la police: \_\_\_\_\_

Montant reçu ou attendu : \_\_\_\_\_

Nom du courtier: \_\_\_\_\_

No téléphone: \_\_\_\_\_

**5.A BRIS DE COUVERT DE GLACE OU EMBÂCLE**

Description des dépenses additionnelles effectivement déboursées à cet effet

Activités - Opérations	Coûts (\$)
Total des charges réclamés pour les mesures préventives temporaires et les mesures d'intervention	0,00
Total des charges réclamés pour les salaires payés	0,00
Total des charges réclamés pour l'utilisation de la machinerie municipale	0,00
Joindre une annexe si nécessaire	
<b>Sous-total</b>	<b>0,00 \$</b>

**5.B AUTRES MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES ET MESURES D'INTERVENTION ET DU RÉTABLISSMENT**

Description des dépenses additionnelles effectivement déboursées à cet effet

Activités - Opérations	Coûts (\$)
<b>Total des charges réclamés pour les mesures préventives temporaires et les mesures d'intervention</b>	<b>154 671,00</b>
<b>Total des charges réclamés pour les salaires payés</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des charges réclamés pour l'utilisation de la machinerie municipale</b>	<b>0,00</b>
Joindre une annexe si nécessaire	<b>Sous-total 154 671,00 \$</b>

**5.C DOMMAGES AUX BIENS ESSENTIELS****Constat de dommages**

Pour être admissible au programme, les dommages doivent faire l'objet d'un rapport écrit appelé Constat de dommages, consignait et décrivant l'état des équipements ou des infrastructures endommagés avant et après le sinistre. Ce constat de dommages doit être préparé par un représentant de la municipalité, puis vérifié et approuvé par les autorités de la municipalité (voir le *Guide de préparation et formulaires* en annexe).

Description et localisation des biens essentiels endommagés	Coûts (\$)
<b>Total des charges réclamés pour les mesures de rétablissements des biens essentiels endommagés</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des charges réclamés pour les salaires payés</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des charges réclamés pour l'utilisation de la machinerie municipale</b>	<b>0,00</b>
Joindre une annexe si nécessaire	<b>Sous-total 0,00 \$</b>

**6. CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE****Montant****BRIS DE COUVERT DE GLACE OU D'EMBÂCLE**

<b>6.1</b>	Montant réclamé pour le bris de couvert de glace ou d'embâcle ( <b>section 5.A</b> )	0,00 \$
	Multiplié par 50%	<b>x 50%</b>
<b>6.1.:</b>	<b>Aide financière réclamée pour le bris de couvert de glace ou d'embâcle</b>	<b>0,00 \$</b>

**AUTRES MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES, MESURES D'INTERVENTION ET DE RÉTABLISSEMENT, ET DOMMAGES AUX BIENS ESSENTIELS**

<b>6.2</b>	Montant réclamé pour les dépenses faites aux fins d'autres mesures préventives temporaires, mesures d'intervention et de rétablissement pendant le sinistre ( <b>section 5.B</b> )	154 671,00 \$
<b>6.3</b>	Plus: montant réclamé pour les biens essentiels endommagés ( <b>section 5.C</b> )	0,00 \$
<b>6.4</b>	Moins: montants reçus ou attendus d'autres sources	
<b>6.5</b>	Total réclamé pour les dépenses faites aux fins d'autres mesures préventives temporaires, mesures d'intervention et de rétablissement, et pour les biens essentiels endommagés ( <b>ligne 6.2+ ligne 6.3 - ligne 6.4</b> )	<b>154 671,00 \$</b>

**VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE**

<b>6.6</b>	Moins: participation financière calculée selon le programme (art. 27)	<b>48 901,50 \$</b>
<b>6.7</b>	<b>Montant réclamé 6.1.a + {(ligne 6.5 - ligne 6.6) si positif}</b>	<b>105 769,50 \$</b>

**7. CONDITIONS**

- 1- La municipalité déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire de réclamation sont véridiques et complets.
- 2- Elle s'engage formellement à n'utiliser l'aide financière reçue qu'aux fins pour lesquelles elle lui est octroyée, et ce, dans les six mois suivant la date de versement du premier paiement
- 3- Elle s'engage à subroger le gouvernement du Québec dans tous ses droits et recours contre un tiers pour le préjudice faisant l'objet de l'aide financière reçue, et ce, jusqu'à concurrence de la valeur de l'aide financière reçue.
- 4- Elle s'engage à rembourser au gouvernement l'aide financière accordée pour la réparation ou le remplacement d'un bien, si ce bien a été ou sera l'objet d'une indemnisation provenant d'une compagnie d'assurances ou de toute autre source, sauf s'il s'agit d'une aide reçue à titre de don de charité à la suite d'une collecte de fonds auprès du public.
- 5- Elle s'engage à fournir au ministre tous les renseignements et documents demandés, et ce, au plus tard le 30e jour suivant l'envoi d'une demande écrite à cet effet.
- 6- Elle déclare comprendre et accepter que, à défaut par elle de respecter l'une des conditions du programme, le gouvernement pourra, à son choix, lui réclamer la totalité ou une partie de l'aide financière octroyée, s'il le juge opportun.

Signature: \_\_\_\_\_

Date: **2016-10-03****8. CERTIFICAT DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je certifie par la présente que:

- Les dépenses reliées à cette réclamation ont été ou seront réellement engagées, qu'elles n'ont fait ou ne feront l'objet d'aucune autre source de financement;
- Toutes les copies de pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux des documents conservés à nos bureaux;
- Chaque rue, route, chemin endommagé lors du sinistre et faisant l'objet de la présente réclamation mène à des résidences principales, habitées sur une base permanente ou à des infrastructures municipales essentielles;
- La municipalité est responsable de l'entretien de chaque rue, route, chemin endommagé lors du sinistre et faisant l'objet de la présente réclamation.

Nom (en lettres moulées):

Jean-François Bertranc

Signature: \_\_\_\_\_

Date: **2016-10-03**

Inscrire votre population

2729

	Bris de couvert de glace	
Total des montants des factures hors taxes réclamés:		147 292,70
Total de la TVQ réclamée:		7 378,30
<b>TOTAL Factures</b>	0,00	<b>154 671,00</b>
Total de la charge des salaires réclamés:	0,00	0,00
Total de la charge de la machinerie réclamée:	0,00	0,00
<b>Total du montant réclamé avant participation financière:</b>	0,00	<b>154 671,00</b>

Calcul de la participation financière

100%	8 187,00	8 187,00
75%	5 458,00	4 093,50
50%	5 458,00	2 729,00
25%	135 568,00	33 892,00
<b>Total de la participation financière:</b>	<b>0,00</b>	<b>48 901,50</b>

Total net réclamé:

105 769,50

